

ABSENTÉISME EN 2025 :

Nouvelles règles, nouveaux risques

Ce que chaque employeur doit anticiper dès maintenant

- 22%

Baisse maximale des IJSS journalières

✓ Plafond abaissé de 1,8 à 1,4 SMIC

Entrée en vigueur le 1er avril 2025



Nouveaux droits : Congés durant l'arrêt maladie



Arrêt maladie = Congés payés

✓ Loi du 22 avril 2024 (conformité UE)

✓ Charge sociale supplémentaire à la reprise

Coûts indirects de l'absentéisme

- ✓ Désorganisation d'équipe
- ✓ Risques psychosociaux (RPS)
- ✓ Perte de productivité



Conseil : l'intégrer dans le DUERP

Les outils à votre disposition



Contre visite médicale

Médecine du travail (rôle renforcé)



Rendez-vous de liaison (>30 jours d'absence)

CRPE et essai encadré



Temps partiel thérapeutique

Notre pôle Social/RH vous aide à :

- ✓ Évaluer le coût réel des arrêts
- ✓ Sécuriser vos pratiques (discipline/rupture)
- ✓ Réviser les contrats de prévoyance
- ✓ Optimiser vos procédures internes

Contactez-nous !

